



## **CRO – CERTIFICAT RESTREINT D’OPERATEUR (SMDSM)**

### **Texte de référence :**

Annexes I, II, III et IV de l’arrêté du 8 février 2016 relatif à la délivrance du certificat restreint d’opérateur, du certificat général d’opérateur et du certificat de radioélectricien de 1re classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite<sup>8</sup> -maj 22/11/2018<sup>1</sup>

### **Objectif :**

Le CRO est délivré à tout candidat ayant subi avec succès un examen lui permettant de vérifier l’acquisition des compétences nécessaires à l’exploitation sûre et efficace des stations de navires et des équipements radios de secours et des embarcations de sauvetage.

Le titulaire du CRO sera opérateur des radiocommunications à bord d’un navire naviguant à portée des stations côtières fonctionnant en onde métrique, dans le cadre du SMDSM (Zone A1) qui couvre les matières spécifiées dans la colonne 2 du tableau A-IV/2.

### **Pièces à fournir :**

- Avoir la visite médicale des gens de mer française en cours de validité
- Fiche d’inscription
- Carte d’identité

### **Formation (24 heures hors examen) :**

(Soit 18h de cours Théorique et 17h de cours Pratique)

Utilisation d’une station de navire SMDSM (Nouvelle Version Sailor 5022) Configuration et manipulation des équipements

- émetteur / récepteur VHF avec appel sélectif numérique - récepteur NAVTEX
- radiobalise de localisation des sinistres
- répondeur radar

Procédures obligatoires et usages

- documents et publications obligatoires
- tenue du registre de bord radioélectrique

tCommunication en langue Anglaise (écrite et orale) en utilisant les phrases normalisées O.M.I. et en respectant les règlements de l’U.I.T.

<sup>1</sup> [https://www.ucem-nantes.fr/images/stories/documents/new\\_ref/reforme\\_filiere\\_B/Radio\\_SDSM/Annexes- modifis\\_CRO\\_CGO\\_CR1\\_22-11-2018.pdf](https://www.ucem-nantes.fr/images/stories/documents/new_ref/reforme_filiere_B/Radio_SDSM/Annexes- modifis_CRO_CGO_CR1_22-11-2018.pdf)